

L'an deux mille vingt six, le jeudi seize avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 26
Conseiller représenté : 01
Conseillers excusés : 02
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°29-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT.

Elu absent mais représenté : M. MARQUES a donné pouvoir à M. ONDICANA

Elus absents excusés : M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent non excusé : /

**Versement de la subvention municipale
Scouts et Guides de France – Groupe Saint Jean Baptiste**

Les Scouts et guides de France – Groupe Saint Jean Baptiste, représentés par Monsieur Baptiste LICTEVOUT, sollicite l'octroi de la subvention municipale au titre de l'année 2026.

Suite à un changement de bureau, l'association n'a pas été en mesure de déposer son dossier dans les délais impartis pour l'instruction des subventions annuelles versées aux associations.

Cependant, un dossier complet a été transmis le 24 mars 2026, par conséquent, elle sollicite un soutien financier afin de poursuivre ses activités.

Au regard des éléments fournis, le montant de la subvention 2026 s'élève à 500 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** aux Scouts et Guides de France – Groupe Saint Jean-Baptiste la subvention municipale d'un montant de 500 € (cinq cents euros) pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAËS